

Plan d'implantation 44.02

Enquête publique

août 2025

éch. 1/500



Légende

- Périimètre du PAD
- Bâtiments existants
- ▨ Bâtiment souterrain existant
- Limites parcellaires (indicatives)
- Périimètre d'évolution des constructions
- Périimètre d'évolution des constructions souterraines et partiellement souterraines
- [650.50] Niveau de référence de rez
- ▲ Accès parking souterrain (emplacement indicatif)
- ▲ Accès parking extérieur (emplacement indicatif)
- ▲ Accès aux périmètres d'évolution des constructions (emplacement indicatif)
- Aire de prolongement de l'habitat
- Aire de circulation
- ▨ Espace stationnement extérieur
- Place de jeux (délimitation indicative)
- Vue protégée
- Arbres existants à conserver
- Liaison piétonne indicative (à l'intérieur du PAD)
- Liaison piétonne indicative (hors PAD)
- TransAgglo
- Orientation des bâtiments

Mis à l'enquête publique par publication dans la Feuille officielle n°33 du 15 août 2025

Adopté par le Conseil Communal de Villars-sur-Glâne
le

Le secrétaire

Le Syndic

Approuvé par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME),
le

Le Conseiller d'Etat, Directeur